



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2022**

Nombre de membres composant le Conseil 33
Nombre de membres présents à la séance 27
Nombre de membres représentés 5
Nombre de membres non représentés 1

Le mardi 12 avril 2022 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Virginie TOLLARD donne procuration à Madame Murielle VILLETTELLE, Monsieur Jérôme TAGNON donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Rémi DECOU-PAOLINI donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI, Monsieur Maxence GEORGEAUD donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Madame Hélène DANESI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 15

BUDGET ANNEXE DU CINÉMA - EXERCICE 2022 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

PREAMBULE - Madame Chantal ALLAIN, 6ème Adjointe au Maire déléguée à la jeunesse, au handicap et à la culture

Mes chers collègues,

Le budget 2022 du cinéma est équilibré en dépenses et en recettes à 236 028,87 €. Ces prévisions intègrent les résultats de l'exercice 2021 que nous venons de voter. Vous constaterez également que les dépenses et les recettes de fonctionnement retrouvent des niveaux similaires à l'avant crise sanitaire. Ce budget 2022 se décompose ainsi :

220412_15

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(équilibrée en dépenses et en recettes à 144 639,00 €)

LES DÉPENSES

- Charges à caractère général (chapitre 011) 44 940,00 €

Ce chapitre comprend les dépenses courantes nécessaires à l'exploitation du Cinéma. C'est sur ce chapitre que sont imputés les locations de films (18 000 €) et les frais de maintenance du matériel de projection (7 200 €) etc.

- Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) 94 000,00 €

Le budget annexe du Cinéma rembourse au budget principal de la commune les dépenses engendrées par la mise à disposition de personnel par la Ville.

- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) 1 400,00 €

Ce chapitre comprend notamment l'hébergement d'une solution informatique pour la mise en place d'un système d'audiovision.

- Charges exceptionnelles (chapitre 67) 200,00 €

Une somme est prévue pour faire face à des dépenses exceptionnelles, telles que le remboursement de recettes de l'année dernière.

- Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) 4 099,00 €

Il s'agit des dotations aux amortissements qui constatent annuellement la dépréciation des biens mobiliers acquis sur une durée de vie normale. A l'issue de leur cycle d'amortissement, ces biens mobiliers pourront faire l'objet d'un renouvellement.

Compte tenu des nouvelles règles d'amortissement issues de la nomenclature M57, ce montant sera nécessairement augmenté par décision modificative, en fin d'année, pour tenir compte des amortissements *au prorata temporis* des acquisitions réalisées en 2022.

LES RECETTES

- Produits des services, du domaine et ventes (chapitre 70) 38 000,00 €

Dans ce chapitre, sont imputés les produits issus de la vente des billets de cinéma.

- Dotations et participations (chapitre 74) 105 652,00 €

Cette recette correspond à la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Ville. Elle est quasiment constante par rapport à 2021 (105 825 €).

- Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) 987,00 €

Il s'agit des écritures comptables liées à la reprise des subventions d'équipement perçues lors de la numérisation du cinéma pour un montant de 987,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

(équilibrée en dépenses et en recettes à 91 389,87 €)

LES DÉPENSES

- Immobilisations corporelles (chapitre 21) 72 717,87 €

En 2022, il est prévu d'acheter et d'installer un système d'audio-description (3 000 €).

Le solde est une variable d'ajustement de la section d'investissement du fait de l'excédent repris des années antérieures.

- Opération d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) 987,00 €

Il s'agit des écritures d'amortissement qui sont le pendant du chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

- Opérations patrimoniales (chapitre 041) 17 685,00 €

Il s'agit d'une opération de régularisation comptable. Dans le cadre du passage au numérique, une avance avait été accordée par le CNC qui nous a informé en fin d'année 2021 qu'il renonçait définitivement à son remboursement. Il y a donc lieu de considérer cette somme déjà perçue comme une subvention. Comptablement, il est nécessaire de modifier la nature comptable de cette recette, puis d'amortir cette recette.

Cette somme est sans incidence sur l'équilibre budgétaire, car la même somme est inscrite en recette d'investissement (chapitre 041).

LES RECETTES

- Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 040) 4 099,00 €

Ce chapitre est le pendant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

- Résultat d'investissement reporté (chapitre 001) 69 605,87 €

Comme nous l'avons constaté dans la précédente délibération, le budget annexe du Cinéma a dégagé un résultat excédentaire en 2021.

- Opérations patrimoniales (chapitre 041) 17 685,00 €

C'est le pendant de la somme inscrite, pour régularisation comptable, en dépense d'investissement (chapitre 041).

Je vous propose donc d'adopter le budget annexe du cinéma pour l'exercice 2022.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M57 - articles L.2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
----------------------------------	--

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 04/04/2022

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	28	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais")
Contre	4	Monsieur Jean-François CLAIR (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Sylvie MERCIER (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont")

Article 1^{er} : Adopte, par chapitre, le budget primitif du cinéma pour l'exercice 2022, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en recettes : 236 028,87 €
- en dépenses : 236 028,87 €

Dont :

- Section de fonctionnement : 144 639,00 €
- Section d'investissement : 91 389,87 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Affichée le : 14 AVR. 2022

Télétransmise au contrôle de légalité le : 13 AVR. 2022

A Joinville-le-Pont le 12 0 AVR. 2022

